

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**AGENCE NATIONAL DE  
VALORISATION DES RESULTATS DE  
LA RECHERCHE ET DES  
INNOVATIONS**

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité - Progrès -  
Justice**



***Réunion de concertation entre l'ANVAR et le CEA/ITECH-MTV***

***12 mars 2021 à Bobo-Dioulasso***

## Table des matières

I-Mot introductif.....	3
II-Présentation de l'ILD 5.3 sur l'entrepreneuriat des CEA.....	3
III-Les axes et thématiques de recherche du CEA/ITECH-MTV .....	4
IV- Partage d'expérience en incubation .....	4
V- Conditions générales de l'intervention de l'ANVAR au CEA/ITECH-MTV.....	4
VI- Proposition & discussions d'un plan de jalonnement sur l'entrepreneuriat au CEA/ITECH-MTV.....	5
VII-Prochaines étapes et Mot de fin.....	5
VIII-Liste de présence .....	5

## I-Mot introductif

Dans son mot introductif, le Représentant du Président de l'Université Nazi Boni, a souhaité la bienvenue à la délégation de l'Agence de valorisation des résultats de recherche et des Innovations (ANVAR) et a remercié l'ensemble des participants pour leur présence effective (cf. Liste de présence). Avant d'ouvrir la réunion, Il a rappelé l'objectif du projet qui est la création d'un Centre d'Excellence Africain (CEA) à l'université Nazi BONI pour la formation et la recherche en innovations biotechnologiques dans le cadre du contrôle des maladies à transmission vectorielle (MTV) d'importance en santé publique en Afrique. Pour ce faire, le CEA va s'appuyer sur les capacités institutionnelles de formation de l'UNB et de recherche de l'IRSS et de ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Dans ce cadre, l'ANVAR est sollicitée pour contribuer à promouvoir la valorisation des résultats de la recherche issus du CEA sur les maladies à transmission vectorielle pour un impact sociétal maximum.

## II-Présentation de l'ILD 5.3 sur l'entrepreneuriat des CEA

La présentation Jalon (ILR 5.3) pour développer l'esprit d'entrepreneuriat a été faite par Dr. Charles GUISSOU, Project manager du CEA. Dans son intervention, il a fait une description (i) des jalons principaux pour la promotion de l'esprit d'entreprise, l'innovation, les startups et/ou le soutien du transfert/commercialisation de technologies. Il a ensuite insisté sur le fait que (ii) le CEA devrait partager des liens vers des preuves documentaires et illustrées de la réalisation des étapes clés sur son site Web. Ainsi, la documentation requise pour prouver la réalisation de chaque jalon peut être :

1. La création d'un bureau de transfert de technologies ;
2. L'installation de dix (10) nouvelles startups dans un centre d'incubation ;
3. L'obtention des brevets par les enseignants-chercheurs et les étudiants du centre,
4. L'établissement d'un cursus/certificat/centre d'entrepreneuriat sur le campus.

Pour terminer, il a informé l'ANVAR que le budget prévu pour l'atteinte de ces jalons est de 100 000 USD.

### III-Les axes et thématiques de recherche du CEA/ITECH-MTV

Les axes et thématiques de recherche ont été présentés par le Dr Moussa NAMOUNTOUGOU du CEA et s'articulent comme suit :

1. Approches génétiques de lutte anti vectorielle
2. Résistance aux insecticides, management de la résistance
3. Ecologie et comportement de reproduction
4. Interaction hôtes-pathogènes et stratégies de blocage de la transmission
5. Anthropologie de la santé (MTV)
6. Maladies tropicales négligées (MTN) transmises par les simulies, glossines, phlébotomes, etc
7. Biosécurité et régulation des OGM

### IV- Partage d'expérience en incubation

Concernant ce point, le Directeur de la Valorisation des Résultats de la recherche et de la promotion de l'innovation, Dr Yahaya SAMANDOULGOU a donné la parole à Monsieur Issouf ZAN, Chef de Service des parcs d'innovations pour présenter l'expérience de l'ANVAR en matière d'incubation des startups universitaires. Dans sa présentation, il a abordé les points suivants :

1. Approche d'incubation de l'ANVAR
2. Expérience de l'ANVAR
3. Startup ITECH/MTV
4. Programme d'incubation "ITECH-MTV"

A l'issue de cette présentation, le Directeur Dr Yahaya SAMANDOULGOU a complété en précisant que l'ANVAR disposait d'une équipe technique qualifiée pour conduire les activités de l'incubation des startups mais nécessite des ressources financières conséquentes.

En outre, les participants ont félicité l'ANVAR pour le travail abattu à mi-parcours au profit des étudiants du CEA qui disposent d'environ une quinzaine d'idées startups ITECH MTV. Selon le CEA, leurs jalons à mi-parcours ont été largement atteints suite à l'intervention de deux cours animés par l'ANVAR.

### V- Conditions générales de l'intervention de l'ANVAR au CEA/ITECH-MTV

A ce niveau, l'Université Nazi Boni a exprimé ses besoins d'accompagnement en matière d'incubation des startups du CEA-ITECH/MTV. Face à cette situation, Dr Yahaya SAMANDOULGOU de ANVAR a souhaité la signature d'une convention de

partenariat. A l'unanimité, les participants de la réunion ont suggéré l'élaboration et la signature d'une convention clarifiant les obligations de chaque partie (UNB/CEA et l'ANVAR). Pour ce faire, l'UNB a promis à l'ANVAR qu'une convention de financement des activités de valorisation sera signée pour permettre aux parties de travailler dans de bonnes conditions. Il a été convenu la mise en place d'un comité technique ANVAR – CEA pour sélectionner des idées/projets à suivre jusqu'à l'obtention d'un brevet.

## VI- Proposition & discussions d'un plan de jalonnement sur l'entrepreneuriat au CEA/ITECH-MTV

Plan d'action des RLD 5.3	Résultats/Activités/Taches	Checklist/Critères de Vérification	Estimation du Budget (USD)
<b>RLD 5.3.1 – Jalon 1</b> <b>Initiation à la création d'entreprises</b>	<b>Description des Résultats/Activités/Tâches</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Introduction d'une UE sur l'incubation d'entreprise</li> <li>▪ Animation de séminaires et de conférences sur l'entrepreneuriat</li> <li>▪ Organisation de stages d'au moins 1 mois en entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maquette pédagogique</li> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Attestations de stage, rapports de stage</li> </ul>	<b>30 000</b>
<b>RLI 5.3.2 – Jalon 2</b> <b>Pré incubation des start –ups</b>	<b>Description des Résultats/Activités/Tâches</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation des ateliers d'idéation et de créativité</li> <li>▪ Mise en place d'un comité technique de sélection et de suivi des idées de Start –ups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport</li> <li>▪ Décisions du Président de l'UNB</li> </ul>	<b>35 000</b>
<b>RLD 5.3.3 – Jalon 3</b> <b>Incubation des start ups</b>	<b>Description des Résultats/Activités/Tâches</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'au moins 2 prototypes de start ups</li> <li>• Elaboration des modèles d'affaires des startups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiches techniques</li> <li>▪ Note conceptuelle des modèles d'affaires</li> </ul>	<b>35 000</b>
<b>Total (USD)</b>			<b>100 000</b>

## VII-Prochaines étapes et Mot de fin

Les prochaines étapes devraient être marquées la signature de la convention de partenariat et la poursuite des activités d'incubation des startups par l'ANVAR en tandem avec tous les partenaires sectoriels du CEA. Il a été demandé à l'ANVAR de transmettre avant deux semaines le plan de jalonnement détaillé assortie d'un budget.

## VIII-Liste de présence



## Rencontre pour l'atteinte de l' ILR 5.3 : Création de Startup au CEA/ITECH-MTV

DATE : Vendredi 12 mars 2021

LIEU : Centre de Formation et de Recherche CFR de l'Université Nazi Boni

N°	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	N° TELEPHONE	EMAIL	SIGNATURE
1	MILISO Younoussa	VP IRUE	70263383	younoussa@yahoof	<i>[Signature]</i>
2	SAMANDOULOU Teheya	Directeur VP3/ANVAR	70723248	sa.mam.doulo@yahoof	<i>[Signature]</i>
3	ZAN Issouf	chef de service ANVAR	70518950	Zanpadana@gmail.com	<i>[Signature]</i>
4	SOMBA M. Bienvenu	Enseignant- chercheur	70594908	SomdaBienvenu@yahoof	<i>[Signature]</i>
5	KABORE Jaïfues	Enseignant chercheur	71096420	jaifueskabore@yahoof	<i>[Signature]</i>



ITECH-MTV

N°	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	N° TELEPHONE	EMAIL	SIGNATURE
6	OUEDRAGO K. Robert	Enseignant-Ch	70 05 19 06	ouedrebert_k@yahoo.fr	
7	SANOU Issouf	Docteur	60 18 20 08	issouf.sanoubes@yahoo.fr	
8	OUEDRAGO Mahamadi	Assistant adm. et financier	70 26 97 39	ouedmad26@yahoo.fr	
9	NAMOUNTOUGOU Moura	Enseignant-Ch	71 79 50 79	mamounougou_d@yahoo.fr	
10	GOMGUSHBOR K. Michel	Enseignant-Chercheur	70 93 59 40	gomikire@yahoo.fr	
11	Sawadogo Simon P.	chercheur	71 97 07 73	sawisimp2005@yahoo.fr	
12	GUSSOU Charles	Project manager (EA)	70 51 96 70	charlesgussou@gmail.com	
13	OUEDRAGO Silvain	Superviseur	60 73 93 04	silvain.ouedragorois@gmail.com	



ITECH-MIV

N°	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	N° TELEPHONE	EMAIL	SIGNATURE
14	Niang Abdoulaye	Chercheur	77 82 82 35	bband79@yahoo.fr	
15	SANGARE Ibrahim	Directeur Adjoint	7005167	babaintraoingore@yahoo.fr	
16	BILBO T. Elonne	Chercheur	71-65-6179	bilgo2@yahoo.fr	
17	DIABATE Abdoulaye	Directeur	71 69 56 86	npiediat@gmail.com	
18					
19					
20					
21					

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**UNIVERSITE NAZI BONI**  
01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01  
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77

-----  
**Centre d'Excellence Africain en Innovations  
Biotechnologiques pour l'Elimination des  
Maladies à Transmission Vectorielle  
(CEA/ITECH-MTV)**



**BURKINA FASO**

-----  
Unité- Progrès -Justice



## RAPPORT D'ACTIVITE

### **RENCONTRE DES STRUCTURES PARTENAIARES A BANFORA**

*(03 au 05 Novembre 2022)*

*Novembre 2022*

## **Introduction**

Du 03 au 05 novembre s'est tenu à Banfora une mission pour rencontrer les structures partenaires où sont mis en stage depuis 2019 des étudiants du CEA/ITECH-MTV de l'Université Nazi BONI (UNB).

Les rencontres concernaient les structures suivantes :

- la Société nouvelle sucrière de la Comoé (SN SOSUCO) ;
- la Minoterie du Faso (MINOFA) et ;
- le centre hospitalier régional (CHR) de Banfora.

L'équipe de l'UNB était composée de :

- ✚ Dr Moussa OUEDRAOGO, Responsable de la liaison industriel et sectoriel du CEA/ITECH-TV ;
- ✚ Dr Abdoulaye SERE, Directeur des études et de la coopération de l'UNB ;
- ✚ M. Edmond Dramane SANON, Responsable des services informatique et communication du CEA/ITECH-MTV et ;
- ✚ M. Silvain OUEDRAOGO, Responsable Suivi & Evaluation du CEA/ITECH-MTV.

### **I. Rencontre avec le CHR de Banfora**

L'équipe de l'UNB a été reçu par Dr Hermann ADOKO, Représentant le Directeur général et M. Hervé SOULAMA, représentant le Directeur des ressources humaines.

Dr SERE, au nom du Vice-Président chargé de la Professionnalisation et des relations Universités-Entreprises (VP-PRUE) a remercié la structure qui nous accompagne pour les stages professionnels de nos étudiants. Il a ajouté que cette visite s'inscrit dans la mesure où l'UNB entreprend renforcer cette coopération et la rendre plus large aussi bien pour les instituts, écoles, UFR de l'UNB. Dans ce sens, il s'agit de mettre en place une convention-cadre pour formaliser cette relation.

Dans cet ordre d'idée, les représentants du CHR nous ont fait savoir qu'avec l'UNB, chaque département, institut, écoles fait ses partenariats afin de placer les étudiants et les doctorants en stage de recherche également. L'idée serait d'établir une convention qui permettra de mentionner les attentes de chaque département afin de cadrer les interventions des étudiants.

Cette approche sera davantage bénéfique aussi bien pour la structure d'accueil que l'Université.

Quelques attentes du CHR ont été relevées. Parmi elles, l'on retiendra :

- Dans le cadre des recherches, existe-il un comité d'éthique à l'UNB qui valide les protocoles de recherche ?
- Les cliniciens peuvent-ils bénéficier de formations en rédaction de protocole et en méthodologie de la recherche par exemple ?
- Identifier ensemble des thèmes de recherche qui seront favorables pour l'UNB et le CHR qui contribuera à ce que les étudiants travaillent mieux sur leur thématique et réduira leur temps de collecte de données.

L'équipe de l'UNB a également fait mention de la mise en place d'une plateforme numérique de suivi des stagiaires qui permettraient de partager les informations pertinentes sur le déroulement du stage.

En mot de fin, il a été souhaitable que l'UNB propose un draft de ladite convention.

## **II. Rencontre avec la MINOFA**

L'équipe de l'UNB a été reçue par le Directeur général (DG) de la MINOFA, Dr Madani BARRY. Ce dernier a remercié la délégation venue échanger avec la structure qui reçoit bon nombre des stagiaires de l'UNB.

La MINOFA ambitionne d'optimiser la production et le rendement afin de permettre aux consommateurs d'acquérir, moins cher que sur le marché, la farine de blé produite et dans les normes de qualité requises par le laboratoire national de santé publique afin de relever le défi de la transformation du blé au Burkina.

Les échanges ont porté sur la formalisation des relations entre les deux structures. La MINOFA s'inscrit dans cet esprit de collaboration et est disponible afin que cela profite aux étudiants et même aux professionnels.

L'UNB proposera un draft de convention à la MINOFA.

Pour finir, le DG de la MINOFA nous a partagé l'idée de mettre en compétition les utilisateurs de la farine de blé afin de recevoir des propositions de nouveaux mets à base de cette farine.

L'équipe de l'UNB a fortement apprécié cette idée et les échanges continueront afin de réaliser cette activité.

## **III. Rencontre avec la SN SOSUCO**

Les tentatives pour la rencontre de cette structure n'ont pas abouti : échanges de correspondance, appels téléphoniques.

## **Conclusion et perspectives**

Les structures rencontrées sont très favorables à la formalisation des relations UNB- Entreprises à travers une convention.

Il revient à l'UNB d'en proposer le contenu et les échanges aboutiront à la signature de ces conventions.

**Annexe :** Quelques images des rencontres

Photos au CHR de Banfora



Photos à la MINOFA



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
UNIVERSITE NAZI BONI  
01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01  
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77

-----  
**Centre d'Excellence Africain en Innovations  
Biotechnologiques pour l'Elimination des  
Maladies à Transmission Vectorielle  
(CEA/ITECH-MTV)**



**BURKINA FASO**

-----  
Unité- Progrès -Justice



RAPPORT D'ACTIVITE

**Rencontres d'échange portées par INCUB\_UNB et des acteurs du  
secteur privé, des incubateurs, des accélérateurs et des centres  
technologiques afin d'établir et de renforcer les collaborations**

*09 Mai 2023*

Mai 2023

## Introduction

Il s'est tenu à Ouagadougou une série de rencontres pour échanger avec les structures partenaires identifiées pour l'opérationnalisation du partenariat entre le CEA/ITECH-MTV de l'Université Nazi BONI(UNB) et ses partenaires.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- discuter sur les difficultés rencontrées lors des stages précédents (promotions 2019, 2020, 2021 et 2022) ;
- s'accorder sur les stages avenir (promotion 2023-2024) ;
- remettre à titre symbolique des attestations de reconnaissance aux structures partenaire

Les rencontres ont été effectués avec les structures suivantes :

- **Green Agri Consulting ;**
- **KAFYKA SARL ;**
- **CIMAF ;**
- **L'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) ;**
- **Secrétariat Permanent pour l'élimination du Paludisme - SP/Palu.**

L'équipe de l'UNB était composée de :

-  Prof. Medard S. KIENOU, Vice-Président chargé de la professionnalisation et des Relation Université-Entreprises ;
-  Dr Moussa OUEDRAOGO, Responsable de la liaison industriel et sectoriel du CEA/ITECH-MTV et Chef de service à la Direction de la Vie et du Suivi de l'Insertion Professionnelle des Etudiants (DVSIPÉ) et;
-  M. Silvain OUEDRAOGO, Responsable Suivi & Evaluation du CEA/ITECH-MTV.

## I. Rencontre avec Secrétariat Permanent pour l'élimination du Paludisme - SP/Palu

Nous avons été reçu par Dr Sidzabda KOMPAORE, Secrétaire permanent pour l'élimination du paludisme.

Le SP/Palu fait partie du Comité consultatif industriel et sectoriel (CCIS) du Centre d'Excellence de l'Université Nazi BONI et a participé à la première session de ce comité qui s'est tenu à Koudougou les 22 & 23 avril 2024.

Ce fut l'occasion pour remercier la structure et témoigner de la satisfaction de nos étudiants qui y ont effectué un stage d'immersion. Par la même occasion, une demande de stage pour la promotion 2023-2024 a été remis au SP.

Le SP a remercié l'équipe de l'UNB pour cette opportunité d'échanges et a rappelé défi de l'élimination du paludisme qui fait partie des objectifs du CEA/ITECH-MTV.

Une attestation de reconnaissance a été remis à la Structure et cela a marqué la fin de la visite.



## II. Rencontre avec l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB)



Dans la salle de réunion de l'Agence nationale de Biosécurité s'est tenue une rencontre entre l'équipe du CEA/ITECH-MTV de l'UNB et une représentation de l'ANB.

Cette représentation était composée de :

- Koussao SOME, Directeur général ANB ;
- Souleymane TOUGMA, Secrétaire général ANBV ;
- Mounyratou RABO, Directrice de la réglementation, de l'inspection et du contentieux (DRIC).
- Zézouma SANON, Directeur de la Communication, des relations et du partenariat.

L'ANB et l'UNB collaborent déjà et cette collaboration s'est renforcée avec le CEA/ITECH-MTV. En effet, depuis 2020, l'ANB reçoit des étudiants du CEA pour des stages d'immersion.

L'ANB, par la voix de son DG, a remercié l'UNB pour cet engagement qui prouve que les relations se portent à merveille car il y a pas mal de choses qui ont été faites. Une convention existe déjà entre les deux structures. Toutefois, il faut une révision de cette convention pour intégrer des éléments nouveaux au regard de l'évolution des relations. Certains aspects ont marqué les échanges à savoir :

- la mise en place de points focaux pour faciliter les échanges ;
- la coopération technique et scientifique : Cela peut se traduire par l'animation de séminaires scientifiques, de conférences ;
- par la dispensation des cours de biosécurité par l'ANB. Des constats ont été fait sur la non actualisation de dispositions, textes, réglementation pour des enseignements en Biosécurité. Une session de renforcement des capacités peut être organisé afin d'actualiser les connaissances des Enseignants du domaine ;
- organisation des laboratoires par l'ANB.

L'expérience de l'ANB avec l'Ecole Normale Supérieur de Koudougou pourrait permettre d'améliorer et dynamiser les clauses de la Convention.

Une attestation de reconnaissance a été remise à l'ANB, en signe de la gratitude pour les efforts consentis par cette institution pour accompagner le CEA/ITECH-MTV de l'UNB.

### III. Rencontre avec la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)

L'équipe de l'UNB a été reçue par Dr. Jean OUEDRAOGO, Chercheur en Sciences du sol et Directeur général du SEPB.

Les échanges ont porté sur la mise en stage d'immersion d'étudiants de l'UNB ; la Collaboration avec la structure entre autres Enseignement, Recherche, Technique et de façon plus large l'insertion de nos étudiants.

Le DG du SEPB a présenté la structure, société d'Etat du Ministère de l'Agriculture des Ressources animales et halieutiques, dont l'objectif est de contribuer fortement à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du peuple Burkinabè.

La structure accepte contribuer comme elle l'a toujours fait à former les stagiaires dans les compartiments de l'usine. Pour la collaboration, des domaines ont été identifiés. L'UNB pourrait aussi contribuer au renforcement des capacités du personnel de SEPB.

Une remise de lettre de stage pour nos étudiants s'est effectuée.

Les points focaux désignés sont Dr Moussa OUEDRAOGO pour le CEA/ITECH-MTV et M. Théophile OUEDRAOGO pour le SEPB.



#### IV. Rencontre UBIPHARM

Nous avons été reçu par le Directeur Directeur général, Dr Franck Stéphane AMANI assisté du Directeur des Ressources humaines.

Ce fut l'occasion d'échanger sur la Convention entre les deux structures afin de faciliter l'insertion des étudiants au sein de UBIPHARM.

Une photo de famille a mis fin à cette rencontre.



## V. Rencontre à l'Agence Burkinabé de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM)



L'équipe de l'UNB a été reçu par :

- Dr Alain Gustave YAGUIBOU, Directeur de la Normalisation et de la Certification, Représentant le Directeur Général Habraham SOMDA, en mission.

- M. Seydou TRAORE, Directeur des Ressources Humaines ABNORM.

Les échanges ont porté sur le renforcement de la convention à travers un projet de convention qui est en cours. Le placement des étudiants en stage a fait l'objet d'échanges. L'ABNORM a signifié avoir un besoin de formation pour des membres du personnel qui souhaitent s'inscrire en Thèse au sein de l'UNB. Des dispositions seront prises en contactant l'Ecole doctorale et le Coordonnateur de la filière pour satisfaire ces besoins exprimés.

La rencontre a pris fin par un mot de remerciement du VP/PRUE et une remise d'attestation de reconnaissance à ABNORM

## VI. Rencontre à l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR)

A l'ANVAR, le DG étant en déplacement pour une mission, nous avons été reçu par Dr Nafissatou OUEDRAOGO, Intérim du Directeur général.

Elle a remercié, au nom du Directeur général de l'ANVAR Dr Aimé Sévérin KIMA, le cadre d'échange entre les deux structures. L'ANVAR collabore avec l'UNB et particulièrement au CEA depuis sa mise en œuvre. Elle est partie intégrante du Conseil consultatif industriel et sectoriel.

L'ANVAR a accompagné l'UNB pour la mise en place et l'opérationnalisation de leur Bureau de transfert de technologie et d'innovation (BTTi) au sein de Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ).

L'UNB est en phase de la mise en place de son BTT. En effet, un comité nommé par décision a participé aux travaux pour l'élaboration d'un manuel opérationnel du BTT.

L'ANVAR est disposé et disponible et disposer à accompagner ce processus. Un cadre de concertation est prévu pour accompagner les Partenaires.

Une attestation de reconnaissance a été remis à la structure pour tous les efforts fournis pour accompagner l'UNB.



### **Conclusion et perspectives**

Les structures rencontrées sont très favorables à la poursuite du partenariat et de la collaboration avec l'Université Nazi BONI. Une formalisation des relations UNB- Entreprises à travers une convention a été proposée par chaque structure rencontrée afin de mieux satisfaire les besoins de chaque partie.

Des points focaux ont été désignés par chaque structure. Il revient aux points focaux de chaque structure qui seront désignés de faciliter le processus en proposant le contenu et les échanges aboutiront à la signature de ces conventions.

Le rapporteur

M. Silvain OUEDRAOGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE NAZI BONI

**CEA/ITECH-MTV**

Centre d'Excellence Africain en  
Innovations Biotechnologiques pour  
l'Elimination des Maladies à Transmission  
Vectorielle

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01  
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77



**KAFYKA SARL**

04 BP 8163 Ouagadougou 04  
RCCM : BFOUA201887425,  
N°IFU : 00110064V  
Tel : +226 25 65 15 48 / 62 01 06 06  
Email : info@kafyka.com



**ACCORD CADRE DE COLLABORATION**

Entre

**Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Elimination des Maladies à Transmission Vectorielle** ci-après dénommée **CEA/ITECH-MTV** dont le siège est situé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

Représentée par le Président de l'Université Nazi BONI (UNB), **Pr Hassan Bismarck NACRO**

ET

**KAFYKA SARL**, une entreprise privée axée sur la création et l'innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), créée au Burkina Faso depuis 2014. L'activité principale de **KAFYKA** est le développement de logiciels au service de l'éducation, de la sécurité et de la santé. Son siège est situé à Ouagadougou (Burkina Faso).

Représentée par son Directeur Général, Monsieur **KABORE Clovis Brice**

CEA/ITECH-MTV \_ KAFYKA SARL

Accord Cadre Collaboration \_Septembre 2023

**CEA/ITECH-MTV et KAFYKA SARL sont ensemble connus sous le nom des "parties" et séparément comme une "partie."**

**Considérant** que **KAFYKA SARL** a pour mission principale de créer des solutions informatiques adéquats pour le développement de logiciels au service de l'éducation, de la sécurité et de la santé au Burkina Faso et partout dans le monde entier et exerçant dans les domaines suivants :

- Conception :
  - Des applications mobiles
  - Logiciel et site web
  - Circuit intégré
- Maintenance informatique :
  - Maintenance preventive
  - Maintenance curative
  - Assistance à distance
- Installation de systèmes solaires
  - Installation de système électrique solaire
  - Installation des systèmes de cameras de surveillance
  - Installation d'alarme de maison et d'incendie
- Formation :
  - Formation en informatique et bureautique pour élèves et professionnels (word, Excel, PowerPoint, Internet)
  - Formation sur différents logiciels professionnels: Sphinx, Autocad,Sage, Paie, Saari, Ms Project, SPSS
  - Formations en leaderships et managements
  - Cours de langues (anglais, allemand, espagnol)
  - Formation en art oratoire
- Conseil et Assistance:
  - Demande d'inscription dans les universités (canadiennes, américaines...)
  - Rédaction de plan d'affaire
  - Assistance pour l'orientation scolaire et professionnelle
- Autres services:

- Cours d'appui à domicile
- Fourniture d'équipements bureautiques, informatiques et scolaires scolaires
- Fourniture d'équipements GPS, pour localisation et suivi de trajet.

**Convaincus** que les objectifs globaux et spécifiques sous – tendus par le CEA/ITECH-MTV sont axés sur l'utilisation des biotechnologies innovantes dans la lutte contre les maladies à transmission vectorielle afin de fournir un vivier important de spécialistes des vecteurs de maladies à travers une formation diplômante de qualité appuyée sur un programme de recherche performant.

Plus spécifiquement le centre œuvre à :

- fournir un vivier important de capital humain à travers une formation de haute qualité grâce à l'accès à une plateforme de recherche et d'enseignement de standard international ;
- valoriser les résultats de la recherche et de l'enseignement par une absorption des diplômés dans les structures d'accueil concernées par cette technologie, la publication scientifique des résultats, la mise en application des recommandations des résultats de la recherche au service des ministères sectoriels concernés et leurs démembrements ;
- favoriser la création d'entreprises par les apprenants, le suivi des résultats et la mise en place de fonds spéciaux de démarrage pour les idées innovantes.

**Considérant** les missions et les objectifs visés par les deux (02) structures ;

**Considérant** que KAFYKA SARL et le CEA/ITECH-MTV ont la ferme volonté de travailler en synergie pour la formation, la valorisation et la mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation afin de promouvoir le rayonnement des formations dans les filières de Biologie Moléculaire, Epidémiologie, Ecosystème Santé et Société, Management de la qualité, Entomologie médicale et Biosécurité au Burkina Faso et partout où besoin sera ;

**Convaincus** de la nécessité de travailler en concertation et de rechercher ensemble les synergies nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques, stratégies, programmes et projets au profit des étudiants du CEA/ITECH-MTV et de l'incubateur de l'UNB.

**Les Parties ont convenu de ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

Le présent accord vise à établir une collaboration entre les deux parties en matière d'offre, de formation, de stage, de valorisation et de mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation dans les systèmes de formation des étudiants du CEA/ITECH-MTV, la promotion des startups et la mobilisation des consciences pour le changement des comportements nécessaires à la construction d'un développement durable. A cet effet, CEA/ITECH-MTV représente pour KAFYKA SARL un partenaire stratégique à la mise en œuvre des actions initiées.

Par le présent accord de collaboration, KAFYKA SARL et CEA/ITECH-MTV décident de créer, d'intensifier et de développer les rapports de coopération et de partenariat entre eux par une meilleure coordination et harmonisation de leurs actions respectives de développement dans les domaines d'intérêt commun.

### **Article 2 : Objectifs**

Les parties reconnaissent l'importance d'établir une relation à long terme qui vise à encourager et à faciliter la collaboration, sur la base de leurs intérêts communs dans un esprit de complémentarité. Ainsi, l'objectif général du présent accord est de faciliter la collaboration entre KAFYKA SARL et CEA/ITECH-MTV dans le domaine du numérique et de la mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation dans les systèmes de formation des étudiants du CEA/ITECH-MTV. De façon spécifique, il s'agira de la promotion des startups à travers les stages et les présentations de leurs idées et projets, les formations, la sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC dans la société, l'éducation environnementale et le lobbying / plaidoyer pour influencer les décisions politiques en faveur des startups CEA/ITECH-MTV. Cet accord de collaboration pourra être complété autant que de besoin par des mémorandums d'entente spécifiques définies pour la mise en œuvre des projets communs.

### **Article 3 : Enjeux communs**

L'espace de collaboration de KAFYKA SARL et de CEA/ITECH-MTV est celui de leurs préoccupations communes telles qu'explicitées dans leurs documents stratégiques :

Pour LE GROUPE KAFYKA :

- Concevoir des applications mobiles, de Logiciel et site web et de Circuit intégré ;

---

CEA/ITECH-MTV \_ KAFYKA SARL

Accord Cadre Collaboration \_Septembre 2023

- Accompagner dans la gestion des projets ;
- Former en informatique et bureautique, élèves et professionnels (word, Excel, PowerPoint, Internet);
- Former sur différents logiciels professionnels : Sphinx, Autocad, Sage, Paic, Saari, Ms Project, SPSS ;
- Former en leaderships et managements;
- Accompagner l'incubateur et les startups de l'Université Nazi BONI.

Pour CEA/ITECH-MTV :

- Accompagner KAFYKA SARL dans la sensibilisation, les conseils et l'assistance auprès des entreprises industrielles, commerciales et de prestation de services en matière de TIC et de sécurité numérique ;
- Sensibiliser sur les dangers de l'utilisation du numérique et les bonnes pratiques auprès des étudiants du CEA/ITECH-MTV ;
- Assurer la planification, le développement numérique et la valorisation des produits issus des startups CEA/ITECH-MTV ;
- Mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de type des formations offertes par le CEA/ITECH-MTV ;
- Assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux startups ;
- Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ;
- Développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre
- Accroître la compétitivité des biens produits et des services élaborés par les startups CEA/ITECH-MTV.

#### **Article 4 : Modalités et/ou domaines de collaboration**

La collaboration entre les parties peut prendre les formes suivantes :

- CEA/ITECH-MTV peut compter sur KAFYKA SARL pour le partage de connaissance sur le numérique en matière de biotechnologies pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle, de création de vitrines pour les étudiants du CEA/ITECH-MTV dans le cadre des activités de Recherche-Développement, l'objectif étant de créer et de renforcer les bonnes pratiques des TIC dans la population. La mise en œuvre commune de ces connaissances se fera dans le cadre d'accords spécifiques ;

- KAFYKA SARL et CEA/ITECH-MTV peuvent élaborer des projets spécifiques et participer conjointement à des appels à propositions. Pour le financement desdits projets ou pour tout autre appui technique ou intellectuel, ils peuvent mettre en synergie leurs expériences de recherche de financements à travers leurs réseaux de partenaires techniques et financiers ;
- le CEA/ITECH-MTV peut aussi compter sur KAFYKA SARL pour les stages professionnels et les stages de recherches ;
- des échanges d'expériences sous forme de collaboration entre experts et invitations réciproques à des réunions, colloques, fora et séminaires organisés par l'une ou l'autre partie ;
- un recours à l'expertise de chacune des parties dans les domaines où elle présente un avantage comparatif ;
- une évaluation de la performance du présent accord-cadre de collaboration au moins une (1) fois par an pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'une amélioration des relations de collaboration.

#### **Article 5 : Relation entre les deux parties**

Les parties collaborent dans le respect des principes et règles de chacune des deux (2) structures. Elles collaborent dans un esprit d'ouverture et de dialogue afin de réaliser les objectifs communs.

Le contenu du présent accord de collaboration ne doit pas être perçu par les parties comme établissant une relation de dépendance mais comme porteur de perspectives de collaboration entre partenaires agissant sur un pied d'égalité. Il est négocié dans le respect de leurs missions respectives et des choix stratégiques qu'elles ont fait pour les mettre en œuvre.

Chaque partie aura le contrôle total de ses opérations, dettes et obligations puis l'entière responsabilité de la réalisation de ses activités, par elle-même ou par une tierce personne qu'elle aurait mandatée.

#### **Article 6 : Propriété et protection des résultats**

Les résultats de la collaboration entre les deux parties représentent leur propriété commune et fait l'objet d'une protection conformément à la législation et la réglementation en la matière.

Sauf accord particulier, chacune des parties demeure propriétaire exclusive des informations, résultats, savoir-faire et procédés obtenus par elle antérieurement au présent accord cadre de collaboration, ou en dehors des projets communs.

#### **Article 7 : Confidentialité**

1. les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels, tous les documents, informations et données marqués "confidentiels", quel qu'en soit le support qu'elles s'échangent à l'occasion du présent accord de collaboration ;
2. en conséquence, les parties prendront toutes les mesures appropriées pour ne pas les communiquer ou les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la partie concernée;
3. toutefois, cette obligation de confidentialité n'est pas applicable aux informations tombées dans le domaine public, ni à celles qui étaient antérieurement connues des parties, à la date de signature du présent accord de collaboration, ni enfin à celles communiquées ou obtenues d'un tiers par des moyens légaux.

#### **Article 8 : Confiance mutuelle**

Les parties s'engagent à agir en bonne foi en respectant les droits de l'une ou de l'autre des parties dans le cadre de l'objectif du présent accord de collaboration.

Les parties reconnaissent qu'il n'est pas possible, dans le cadre du présent accord de collaboration, de prévoir toutes les anomalies qui peuvent se révéler pendant ou après sa mise en œuvre.

Aussi, les parties sont d'accord sur le fait d'affirmer qu'il est dans leurs intentions de faire fonctionner l'accord de manière équitable et juste, et sans porter préjudice aux intérêts de l'une ou l'autre des parties.

#### **Article 9 : Résolution des différends**

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'application du présent accord de collaboration.

#### **Article 10 : Suivi de la mise**

Le suivi de la mise en œuvre du présent accord est assuré par un comité bipartite composé de huit (08) membres dont quatre (04) membres désignés par chaque partie concernée et validé par une décision conjointe des deux parties.

#### **Article 11 : Communications et notifications**

Toutes communications et notifications dans le cadre du présent accord de collaboration doivent être faites par écrit en langue française et transmises directement aux sièges des parties.

*(i) si c'est à l'attention du CEA/ITECH-MTV*

A l'attention de : **L'Université Nazi BONI**

**Adresse** : 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01

**Téléphone** : (+226) 20 98 06 35

*(ii) si c'est à l'attention de KAFYKA SARL*

A l'attention de : **KAFYKA SARL**

**Adresse** : 04 BP 8163 Ouagadougou 04

**Téléphone** : (+226) 25 65 15 48 / 62 01 06 06

**E-mail** : info@kafyka.com

#### **Article 12 : Durée et Modifications**

Le présent accord cadre de collaboration prend effet à la date de sa signature par les deux parties et restera en vigueur, sauf résiliation anticipée ou prorogation par consentement mutuel écrit entre les parties donnant un préavis de trois (03) mois. Il a une durée de cinq (05) années renouvelables par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties au moins une année (01) avant l'expiration.

Toutefois, la dénonciation de l'accord cadre de collaboration n'affecte en aucun cas les activités spécifiques en cours qui doivent être menées à terme selon les dispositions de l'accord et du plan d'opération le cas échéant.

Toute modification, amendement et complément du présent accord cadre doit être notifié par écrit à l'autre partie, par la partie initiatrice. En cas de validation du contenu de la notification par l'autre partie, elle est signée par leurs représentants dûment autorisés et annexée comme partie intégrante du présent accord.

En foi de quoi, les parties ont apposé leurs signatures au bas du présent accord cadre de collaboration.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.

Bobo-Dioulasso le.....

Le Président de l'Université Nazi BONI



**Hissou Bismarek NACRO**

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon  
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques*

Ouagadougou le.....

Le Directeur Général de KAFYKA SARL



**Monsieur Brice Clovis KABORE**

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE NAZI BONI

**CEA/ITECH-MTV**

Centre d'Excellence Africain en  
Innovations Biotechnologiques pour  
l'Élimination des Maladies à Transmission  
Vectorielle

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01  
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77



**VIVA INNOVA**

Structure de promotion de  
l'innovation et de l'entrepreneuriat,  
Récépissé N°00000791601 du 23 mars  
2020, IFU N° 00145495B, Siège  
Social : Ouagadougou-Burkina Faso.  
Tél : + 226 54 34 50 56 / 70 51 89 50  
E-mail: info.viva4innova@gmail.com



**ACCORD DE COLLABORATION**

Entre

Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle ci-après dénommée CEA/ITECH-MTV dont le siège est situé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).

Représenté par le Président de l'Université Nazi BONI, Pr Hassan Bismarck NACRO

ET

VIVA INNOVA, structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, créée en 2020 (récépissé n°000007916) en vue d'offrir les services d'accompagnement adéquats en matière de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat au profit des acteurs du développement. Ci-après dénommée VIVA INNOVA dont le siège est situé à Ouagadougou (Burkina Faso).

Représentée par son Président, Monsieur Issouf ZAN.

CEA/ITECH-MTV\_VIVA INNOVA

Accord-Cadre de Collaboration \_Octobre 2023

**CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA sont ensemble connus sous le nom des "parties" et séparément comme une "partie."**

**Convaincus** que les objectifs globaux et spécifiques sous – tendus par le CEA/ITECH-MTV sont axés sur l'utilisation des biotechnologies innovantes dans la lutte contre les maladies à transmission vectorielle afin de fournir un vivier important de spécialistes des vecteurs de maladies à travers une formation diplômante de qualité appuyée sur un programme de recherche performant.

Plus spécifiquement le centre va :

- fournir un vivier important de capital humain à travers une formation de haute qualité grâce à l'accès à une plateforme de recherche et d'enseignement de standard international ;
- valoriser les résultats de la recherche et de l'enseignement par une absorption des diplômés dans les structures d'accueil concernées par cette technologie, la publication scientifique des résultats, la mise en application des recommandations des résultats de la recherche au service des ministères sectoriels concernés et leurs démembrements ;
- favoriser la création d'entreprises par les apprenants, le suivi des résultats et la mise en place de fonds spéciaux de démarrage pour les idées innovantes.

**Considérant** que VIVA INNOVA a pour mission principale d'offrir des services adéquats en matière de promotion de l'innovation au Burkina Faso. A ce titre, elle est chargée de :

- promouvoir l'innovation à travers des études, des sessions de formations et de sensibilisation ;
- œuvrer à la valorisation des innovations dans tous les milieux socio-économiques ;
- contribuer à l'incubation des projets innovants à fort impact sociétal en vue de bâtir des entreprises innovantes et viables ;
- promouvoir les industries culturelles et créatives ;
- œuvrer à l'accompagnement des entreprises en difficultés à travers un diagnostic ;
- contribuer à l'accélération des start-ups et des entreprises existantes ;
- travailler à la diffusion des meilleures pratiques en matière de l'innovation ;
- pratiquer le coaching à travers un appui technique, managérial, juridique et financier.

**Considérant** les missions et les objectifs visés par les deux (2) structures ;



**Considérant** que le CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA ont la ferme volonté de travailler en synergie pour la valorisation et la mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation afin de promouvoir le rayonnement des formations dans les filières de Biologie Moléculaire, Epidémiologie, Ecosystème Santé et Société, Management de la qualité, Entomologie médicale, Biosécurité au Burkina Faso et partout où de besoin ;

**Convaincus** de la nécessité de travailler en concertation et de rechercher ensemble les synergies nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques, stratégies, programmes et projets au profit des étudiants du CEA/ITECH-MTV.

**Les Parties ont convenu de ce qui suit :**

---

#### **Article 1 : Objet**

Le présent accord vise à établir une collaboration entre les deux parties en matière d'offre, de valorisation et de mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation dans les systèmes de formation des étudiants du CEA/ITECH-MTV, la promotion des startups et la mobilisation des consciences pour le changement des comportements nécessaires à la construction d'un développement durable. A cet effet, CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA représentent des partenaires stratégiques à la mise en œuvre des actions initiées.

Par le présent accord de collaboration, CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA décident d'intensifier et de développer les rapports de coopération et de partenariat existants entre eux par une meilleure coordination et harmonisation de leurs actions respectives de développement dans les domaines d'intérêt commun.

#### **Article 2 : Objectifs**

Les parties reconnaissent l'importance d'établir une relation à long terme qui vise à encourager et à faciliter la collaboration, sur la base de leurs intérêts communs dans un esprit de complémentarité. Ainsi, ils se définissent l'objectif général qui est de faciliter la collaboration entre CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA dans le domaine de la valorisation et de la mise à l'échelle des résultats de la recherche et de l'innovation dans les systèmes de formation des étudiants du CEA/ITECH-MTV dans le domaine des maladies à transmission vectorielle. La promotion des startups à travers les présentations de leurs idées et projets, les formations, la création de démarches design thinking, la création de micro-entreprises et le lobbying / plaidoyer pour influencer les décisions politiques en faveur des startups CEA/ITECH-MTV. Cet

accord de collaboration pourra être complété autant que besoin par des mémorandums d'entente spécifiques définies pour la mise en œuvre des projets communs.

### **Article 3 : Enjeux communs**

L'espace de collaboration entre CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA est celui de leurs préoccupations communes telles qu'explicitées dans leurs documents stratégiques :

Pour le CEA/ITECH-MTV :

- assurer la planification, le développement et la valorisation des produits issus des startups CEA/ITECH-MTV;
- mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de type des formations offertes par le CEA/ITECH-MTV ;
- assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux startups ;
- rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ;
- développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre ;
- accroître la compétitivité des biens produits et des services élaborés par les startups CEA/ITECH-MTV ;
- et de façon générale, la réalisation de toutes autres opérations se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement des startups CEA/ITECH-MTV.

Pour VIVA INNOVA :

- promouvoir l'innovation à travers des études, des sessions de formations et de sensibilisation ;
- œuvrer à la valorisation des innovations dans tous les milieux socioéconomiques ;
- contribuer à l'incubation des projets innovants à fort impact sociétal en vue de bâtir des entreprises innovantes et viables ;
- contribuer à l'accélération des start-ups et des entreprises existantes ;
- travailler à la diffusion des meilleures pratiques en matière de l'innovation ;
- accompagner l'incubateur de l'Université Nazi BONI.

### **Article 4 : Modalités et/ou domaines de collaboration**

La collaboration entre les parties peut notamment, prendre les formes suivantes :

- CEA/ITECH-MTV peut compter sur VIVA INNOVA pour le partage des technologies innovantes biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle, de création de vitrines pour les étudiants du CEA/ITECH-MTV dans le cadre des activités de Recherche-Développement, l'objectif étant de créer et de rapprocher les innovations de la population. La mise en œuvre commune de ces technologies se fera dans le cadre d'accords spécifiques ;
- CEA/ITECH-MTV et VIVA INNOVA peuvent élaborer des projets spécifiques et participer conjointement à des appels à propositions. Pour le financement desdits projets ou pour tout autre appui technique ou intellectuel, ils peuvent mettre en synergie leurs expériences de recherche de financements à travers leurs réseaux de partenaires techniques et financiers ;
- CEA/ITECH-MTV peut aussi compter sur VIVA INNOVA pour le partage des thématiques de recherches et des résultats de recherches liés aux maladies à transmission vectorielle ainsi que toutes autres thématiques ou technologies approuvées ;
- des échanges d'expériences sous forme de collaboration entre experts et invitations réciproques à des réunions, colloques, fora et séminaires organisés par l'une ou l'autre partie ;
- un recours à l'expertise de chacune des parties dans les domaines où elle présente un avantage comparatif ;
- une évaluation de la performance du présent accord-cadre de collaboration au moins une (1) fois par an pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'une amélioration des relations de collaboration.

#### **Article 5 : Relation entre les deux parties**

Les parties collaborent dans le respect des principes et règles de chacune des deux (2) structures, dans un esprit d'ouverture et de dialogue afin de réaliser les objectifs communs.

Le contenu du présent accord de collaboration ne doit pas être perçu par les parties comme établissant une relation de dépendance mais comme porteur de perspectives de collaboration entre partenaires agissant sur un pied d'égalité et négociées dans le respect de leurs missions respectives et des choix stratégiques qu'elles ont fait pour les mettre en œuvre.

Chaque partie aura le contrôle total de ses opérations, dettes et obligations puis l'entière responsabilité de la réalisation de ses activités, par elle-même ou par une tierce personne qu'elle aurait mandatée.

#### **Article 6 : Propriété et protection des résultats**

*α*

Les résultats de la collaboration entre les deux parties représentent leur propriété commune et fait l'objet d'une protection conformément à la législation et la réglementation en la matière.

Sauf accord particulier, chacune des parties demeure propriétaire exclusive des informations, résultats, savoir-faire et procédés obtenus par elle antérieurement au présent accord cadre de collaboration, ou en dehors des projets communs.

#### **Article 7 : Confidentialité**

1. les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels, tous les documents, informations et données marqués "confidentiels", quel qu'en soit le support ou le canal d'échanges à l'occasion du présent accord de collaboration ;
2. en conséquence, les parties prendront toutes les mesures appropriées pour ne pas les communiquer ou les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit l'autre partie concernée ;
3. toutefois, cette obligation de confidentialité n'est pas applicable aux informations tombées dans le domaine public, ni à celles qui étaient antérieurement connues des parties, à la date de signature du présent accord de collaboration, ni enfin à celles communiquées ou obtenues d'un tiers par des moyens légaux.

#### **Article 8 : Confiance mutuelle**

Les parties s'engagent à agir en bonne foi en respectant les droits de l'une ou de l'autre des parties dans le cadre de l'objectif du présent accord de collaboration.

Les parties reconnaissent qu'il n'est pas possible, dans le cadre du présent accord de collaboration, de prévoir toutes les anomalies qui peuvent se révéler pendant ou après sa mise en œuvre.

Aussi, les parties sont d'accord sur le fait d'affirmer qu'il est dans leurs intentions de faire fonctionner l'accord de manière équitable et juste, et sans porter préjudice aux intérêts de l'une ou l'autre partie.

#### **Article 9 : Suivi de la mise**

Le suivi de la mise en œuvre du présent accord est assuré par un comité bipartite composé de huit (08) membres dont quatre (04) membres désignés par chaque partie concernée et validé par une décision conjointe des deux parties.

#### **Article 10 : Résolution des différends**

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend qui pourrait naître de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent accord de collaboration.

#### **Article 11 : Communications et notifications**

Toutes communications et notifications dans le cadre du présent accord de collaboration doivent être faites par écrit en langue française et transmises directement au siège de partie réceptrice.

*(i) si c'est à l'attention du CEA/ITECH-MTV*

A l'attention de : **L'Université Nazi BONI**

Adresse : 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01

Téléphone : (+226) 20 98 06 35

*(ii) si c'est à l'attention de VIVA INNOVA*

A l'attention de : **VIVA INNOVA**

Adresse : **09 BP 1805** Ouagadougou 09

Téléphone : (+226) 76 08 96 35 / 70 51 89 50

#### **Article 11 : Durée et Modifications**

Le présent accord-cadre de collaboration prend effet à partir de sa date de signature par les deux parties et restera en vigueur, sauf résiliation anticipée ou prorogation par consentement mutuel écrit entre les parties donnant un préavis de trois (3) mois. Il a une durée de cinq (5) années renouvelables par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties au moins une année (01) avant l'expiration.

Toutefois, la dénonciation de l'accord cadre de collaboration n'affecte en aucun cas les activités spécifiques en cours qui doivent être menées à terme selon les dispositions de l'Accord et du plan d'opération le cas échéant.

Toute modification, amendement ou complément du présent accord-cadre doit être notifié par écrit à l'autre partie, par la partie initiatrice. En cas de validation du contenu de la notification par l'autre partie, elle est signée par leurs représentants dûment autorisés et annexée comme partie intégrante du présent Accord.

En foi de quoi, les parties ont apposé leurs signatures au bas du présent accord cadre de collaboration.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.



-----  
**CEA/ITECH-MTV\_VIVA INNOVA**

Accord-Cadre de Collaboration \_Octobre 2023

Bobo-Dioulasso le.....

Le Président de l'Université Nazi BONI



Pr ~~Hassan~~ Bismarck NACRO

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon  
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques*

Ouagadougou le.....

Le Président de VIVA INNOVA



Monsieur Issouf ZAN

7



**UNIVERSITY  
OF GHANA**



**TRAINING AGREEMENT**

**BETWEEN**

**UNIVERSITY OF GHANA**

**AND**

**NAZI BONI UNIVERSITY**

This Training Agreement (hereinafter referred to as "Agreement") is made this 20th day of January 2023

BETWEEN

**University of Ghana**, a Public Higher Education Institution established by an Act of Parliament, University of Ghana Act, 2010 (Act 806) whose administrative offices are at Legon Boundary Road, P. O. Box LG 25, Legon, Accra, Ghana, represented by its Pro Vice-Chancellor for Research, Innovation and Development (hereinafter referred to as "UG") which expression shall, where the context so admits or requires, include its successors in title and assigns of the one part;

AND

**Nazi BONI University** (hereinafter referred to as **Nazi BONI**), a public university located in Bobo-Dioulasso, Houet Province, Burkina Faso, which expression shall, where the context so admits or requires, include its successors in title and assigns of the one part.

Each a "Party" and collectively "the Parties" to this Agreement.

**WHEREAS**

Nazi Boni has requested UG's Office of Research, Innovation and Development (ORID) to provide training on the "Establishment and operationalisation of a technology transfer office at the Nazi Boni University" (the Purpose).

ORID has the capacity and has accepted and expressed its willingness to provide the above-mentioned training.

The Parties have decided to enter into this Agreement for the Purpose and wish to set the terms and conditions for the collaboration.

**WHEREFORE THE PARTIES AGREE AS FOLLOWS:**

**1.0 OBLIGATIONS OF NAZI BONI**

- i. Provide information to UG on existing framework for the management of technology transfer at Nazi Boni University.
- ii. Provide information needed for a training needs assessment.
- iii. Provide funding to UG to roll out the training.
- iv. Make the necessary arrangement for its staff to travel for the training at UG.

**2.0 OBLIGATIONS OF UG**

- i. Undertake a scoping assessment of existing framework for technology transfer at Nazi Boni.
- ii. Conduct a training needs assessment.
- iii. Develop a training programme based on the needs assessment for consideration by Nazi Boni.
- iv. Identify and provide subject matter experts to serve as Resource Persons.
- v. Conduct the training based on a schedule agreed upon with Nazi Boni.
- vi. Facilitate visits of the Nazi Boni team to another technology transfer office and an innovation hub in Accra, Ghana.

### 3.0 PERIOD OF PERFORMANCE

The period of performance for this Agreement shall be from January 23, 2023 (the "Effective Date") to January 27, 2023 (the "Completion Date"). The Completion Date may be modified or extended only by mutual written agreement of the Parties.

### 4.0 INVOICING

UG shall submit an invoice to Nazi Boni at the following address.

Centre d'Excellence Africain en Innovations  
Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à  
Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV)  
Université Nazi BONI, BURKINA FASO

### 5.0 FUNDING

Nazi Boni shall make payment to UG within seven (7) days of receipt of the said invoice. Nazi Boni shall transfer to UG a total of USD 4,450 in advance as per the budget attached as Annex 2.

Funds will be remitted by bank transfer to UG's bank details below:

Name of Account Holder:	University of Ghana External Fund Dollar Account
Account number:	8700226526400
Name of Bank:	Standard Chartered Bank
Address of Bank:	P.O. Box LG 16, Legon, Accra, Ghana
Swift Code:	SCBLGHAC
Sort/Branch Code:	020108
City, Country	Accra, Ghana

Remittance information for UG must be addressed to:

The Senior Accountant  
Office of Research, Innovation and Development  
P. O. Box LG 1142  
University of Ghana, Legon  
Tel: +233 303930436  
Email: [ahhofe@ug.edu.gh](mailto:ahhofe@ug.edu.gh)/[orid-finance@ug.edu.gh](mailto:orid-finance@ug.edu.gh)

For ease of reference and tracking, proof of payment should be submitted by email to [orid-finance@ug.edu.gh](mailto:orid-finance@ug.edu.gh) with a copy to [orid-cad@ug.edu.gh](mailto:orid-cad@ug.edu.gh).

### 6.0 INTELLECTUAL PROPERTY

- 6.1 Any Intellectual property (including but not limited to patents, copyrights, design rights, confidential information, datasets, trademarks, know-how, tangible research property) owned by a Party prior to effecting this Agreement (hereinafter "Background Intellectual Property") and used in connection with this Agreement shall remain the property of the Party introducing the same.
- 6.2 Each Party grants to the other a royalty-free, non-exclusive license to use its Background Intellectual Property for the sole purpose of executing this Agreement. No Party may grant any sub-license over or in respect of the other Party's Background Intellectual Property.

- 6.3 Copyrights in the training materials shall remain with UG.
- 6.4 UG hereby grants to Nazi Boni, a royalty free, non-exclusive, non-transferrable license to use the training materials for non-commercial purpose and to share the materials with the staff of the technology transfer office at Nazi Boni only.

#### **7.0 CONFIDENTIALITY**

Each Party will keep confidential the other Party's confidential information which shall mean all secret or not generally known information or information which is not easily accessible to others or of a commercially sensitive nature disclosed or made available in any way by one Party ("Discloser") to the other ("Recipient") for use in connection with this Agreement (including the Background IP and Foreground IP of the Discloser) and marked or labelled by the Discloser as "Proprietary", "Confidential" or "Sensitive" at the time of disclosure ("Confidential Information"). This obligation shall not apply to such information as the Recipient can show to the reasonable satisfaction of the Discloser: (a) has become public knowledge other than through any fault of the Recipient; (b) was already known to the Recipient prior to disclosure by the Discloser; (c) was independently developed by the Recipient without recourse to or use of any Confidential Information; (d) has been received by Recipient from a third party who did not acquire it in confidence from the Discloser, or someone owing a duty of confidence to the Discloser; or (e) the Recipient is required to disclose by law or by a requirement of a regulatory body.

#### **8.0 REPORTING**

UG shall submit a report of the training to Nazi Boni University within a month of completing the training programme.

#### **9.0 NOTICES**

UG's representative for receiving notices until further notice shall be:

The Director of Research  
Office of Research, Innovation and Development  
P. O. Box LG 1145, University of Ghana, Legon, Accra  
Email: [orid-researchadmin@ug.edu.gh](mailto:orid-researchadmin@ug.edu.gh)

With a copy to:

Mrs. Diana Adobea Owusu Antwi  
Team Leader, Technology Transfer and Intellectual Property Services  
Office of Research, Innovation and Development  
Email: [orid-ipatt@ug.edu.gh](mailto:orid-ipatt@ug.edu.gh)

Nazi Boni's representative for receiving notices until further notice shall be:

Name: Dr Moussa OUEDRAOGO  
Designation: Head of Department of Pro Vice-Chancellor  
Research, Prospecting, International Cooperation  
Address: Nazi BONI University, Burkina Faso  
Email: [quedmoss@univ-bobo.bf](mailto:quedmoss@univ-bobo.bf)

With a copy to:

Name: PROFESSOR ABDOULAYE DIABATE  
Designation: Director of CEA/ITECH-MTV  
Email: [npiedlab@gmail.com](mailto:npiedlab@gmail.com)

#### **10.0 TERMINATION**

Either Party may terminate this Agreement due to a breach or default of the other Party by giving at least (3) days written notice to the other Party.

#### **11.0 GOVERNING LAW**

The construction and performance of this Agreement will be governed by the laws of the Republic of Ghana and the language of the contract shall be English.

#### **12.0 FORCE MAJEURE**

Neither Party will be liable for losses, defaults, or damages under this Agreement which result from delays in performing, or inability to perform, all or any of the obligations or responsibilities imposed upon it pursuant to the terms and conditions of this Agreement due to or because of Acts of God, acts of government, earthquakes, floods, strikes, civil strife, fire, pandemics including COVID-19, or any other cause beyond the reasonable control of the Party that was so delayed in performing or so unable to perform, provided that such Party was not negligent and shall have used reasonable efforts to avoid and overcome such cause. Such Party shall resume full performance of such obligations and responsibilities promptly upon removal of any such cause.

#### **13.0 DISPUTE RESOLUTION**

The Parties to this Agreement agree to resolve any conflicts, misunderstanding, controversy, disputes, or claims arising out of or relating to this Agreement through friendly negotiations between their senior executives or authorized officials.

The Parties agree not to submit any controversy, claim, dispute, misunderstanding for resolution to any arbitral tribunal or court but shall at all times comply with this clause.

#### **14.0 GOOD FAITH**

Each Party shall cooperate with the other in good faith to achieve the objectives of this Agreement and shall not unreasonably withhold requests for information, approvals, or consents.

#### **15.0 INDEMNITY**

The Parties herein hereby warrant to defend, indemnify and hold harmless each other and each of their trustees, officers, employees, agents and volunteers from and against any and all liabilities, claims, losses, lawsuits, and/or expenses, arising out of, resulting from, or in connection with the performance of this Agreement but only in proportion to and to the extent such liability, loss, expense, or claims for injury or damages are caused by or result from the negligence or intentional acts or omissions of a Party, its officers, subcontractors, assignees, appointees, agents, or employees.

#### **16.0 COUNTERPARTS**

This Agreement shall be signed in duplicates and submitted by electronic transmission as a portable document file (pdf), each of which shall be considered an original and both of which duly executed represent one entire document and shall enter into force and effect on the date on which the last of the two Parties signs the Agreement.

Signed on behalf of  
UNIVERSITY OF GHANA

Name of Authorized Official:  
PROFESSOR FELIX ANKOMAH ASANTE

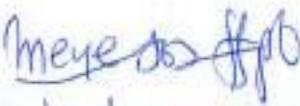
Position:  
PRO VICE-CHANCELLOR  
(Research, Innovation and Development)

Signature and Stamp:  **PRO-VICE CHANCELLOR  
OFFICE OF RESEARCH,  
INNOVATION & DEVELOPMENT (ORID)  
UNIVERSITY OF GHANA  
LEGON**

Date: 13/2/2023

IN WITNESS THEREOF:

UNIVERSITY OF GHANA  
Name: PROFESSOR JOSEPH KOFI TEYE  
Director of Research  
Office of Research, Innovation and Development

Signature:   
Date: 17/2/2023

Accepted on behalf of  
NAZI BONI UNIVERSITY

Name of Authorized Official:  
PROFESSOR HASSAN BISMARCK NACRO

Position:  
CHANCELLOR

Signature and Stamp:  **UNIVERSITE NAZI BONI  
President  
U.N.B**

Date: 20/01/2023

NAZI BONI UNIVERSITY  
Name: DOCTOR JEAN LOUIS ZERBO  
Vice-Chancellor  
Research, Prospecting, International Cooperation

Signature:   
Date: 20/01/2023

Annexes:

Annex 1: Training Programme

Annex 2: Approved Budget

## ANNEX 1 - TRAINING PROGRAMME OUTLINE

Organisers: Technology Transfer and Intellectual Property Services (TTIPS) team in collaboration with the Capacity Development (CaD) team, of the Office of Research, Innovation and Development (ORID), University of Ghana

1. **Target Audience:** Technology Transfer (TTO) staff, Nazi Boni University
2. **Mode of delivery:** In person (translator required)
3. **Venue, date, and time**  
Monday, 23<sup>rd</sup> to Thursday, 26<sup>th</sup> January 2023  
Time: 8.40am to 1.30pm (Monday to Wednesday); 8.40am to 2.40pm (Thursday)  
Venue: ORID Conference Room, LECIAD Building, University of Ghana
4. **Expected Number of Participants:** Three (3)
5. **Goal:** To set up and operate a technology transfer office at Nazi Boni University.
6. **Learning Objective:** To equip TTO staff with the knowledge to establish and operate a technology transfer office.
7. **Learning Outcomes**  
At the end of the training, it is expected that participants would:
  - a) Be able to develop and conduct programmes aimed at raising awareness of intellectual property, and technology transfer.
  - b) Be equipped with the basic skills to negotiate intellectual property clauses in research contracts.
  - c) Understand the various forms of intellectual property rights and their applications.
  - d) Be able to facilitate the protection of research results.
  - e) Develop capacity to identify innovative (research) projects with market potential, map and promote these projects to partners.
  - f) Be provided with the knowledge to support the commercialisation of research results and manage intellectual property portfolio.
  - g) Be equipped with the skills to mobilise financing and support for the incubation of innovative companies.
  - h) Be able to foster collaborations with industry and other stakeholders to advance research, innovation, and development.

**8. Structure of the programme**

The programme is structured as follows:

**Module 1****Day 1: Academia industry collaborations, technology transfer and the role of Technology Transfer Offices**

- To introduce participants to the basic concept of technology transfer.
- To discuss the functions of a TTO.
- To highlight the inputs required to establish a TTO, expected outputs of a TTO, and the importance of technology transfer for socio-economic development.
- To engage participants on collaborations with the private sector for research, innovation, and development purposes.

**Day 2: Intellectual property and the negotiation of research contracts, intellectual property audit**

- To explain the fundamental concepts of intellectual property and intellectual property rights.
- To provide participants with the basic skills to understand, review and negotiate intellectual property clauses in research contracts.

- To discuss the basic steps of undertaking an audit of a university's intellectual assets.
- Day 3: Technology Transfer and commercialisation, financing options and support for the incubation of innovative companies**
- To give an overview of the technology transfer process.
  - To discuss options for technology commercialisation.
  - To discuss financing options and support for the incubation of innovative companies.
- Day 4: Dissemination of research outcomes, developing and maintaining toolkits for a TTO**
- To discuss strategies for disseminating research outcomes to different stakeholders.
  - To explain and guide participants in developing toolkits for a TTO.
- 9. Type of learning assessment**
- Formative – case studies during some of the presentations.
  - Summative – a quiz with multiple choice questions to be taken at the end of the training.
- 10. Mechanism to assess audience satisfaction**
- Completion of an evaluation questionnaire at the end of the module.
- 11. Resource Persons**  
The training would be delivered by subject matter experts from the University of Ghana.
- 12. Deliverables:** Certificate of Participation, Training Report
- 13. Budget:** USD 4,000

**ESTABLISHMENT AND OPERATIONALISATION OF A TECHNOLOGY TRANSFER OFFICE AT NAZI BONI UNIVERSITY**

Day 1 – Monday, 23 <sup>rd</sup> January 2023 Facilitator – Mrs. Amma Appah		
<b>1. Academia industry collaborations, technology transfer and the role of Technology Transfer Offices (TTOs)</b>		
8.30am – 8.40am	Self-introductions	Participants
8.40am – 8.50am	Welcome Remarks	Professor Joseph Teye Director of Research, ORID, UG
8.50am – 9.00am	Remarks	Dr. Moussa Ouedraogo Nazi BONI University
9.00am – 10.00am	<b>Presentation 1</b> Technology transfer and the role of University Technology Transfer Offices	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
10.00am – 11.00am	<b>Presentation 2</b> <b>Establishing a TTO</b> Inputs, output and expected impact Determining a business model for the TTO.	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
11.00am – 11.20am	Comfort Break	
11.20am – 12.20pm	<b>Presentation 3</b> Fostering and managing academia industry collaborations	Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officer, ORID, UG
12.20pm – 1.20pm	<b>Presentation 4</b> Identifying, promoting, and mapping university research and innovations to industry and other stakeholders	Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officer, ORID, UG
1.20pm	Lunch	
Day 2 – Tuesday, 24 <sup>th</sup> January 2023 Facilitator – Mrs. Manaa Ampa – Sowa		
<b>2 - Intellectual property and the negotiation of research contracts</b>		
8.40am – 9.00am	Recap of Day 1 discussions	Mrs. Amma Appah Research Development Officer, ORID, UG
9.00am – 10.00am	<b>Presentation 5</b> Introduction to Intellectual Property and Intellectual Property Rights	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
10.00am – 11.00am	<b>Presentation 6</b> Understanding, reviewing, and negotiating research contracts	Mrs. Selasie Agamah & Mrs. Grace Martey Research Development Officers, ORID, UG
11.00am – 11.20am	Comfort Break	
11.20am – 12.20pm	<b>Presentation 7:</b> <b>Case studies:</b> Understanding, reviewing, and negotiating research contracts	Mrs. Selasie Agamah & Mrs. Grace Martey Research Development Officers, ORID, UG
12.20pm – 1.20pm	<b>Presentation 8 -</b> Undertaking an Intellectual Property Audit	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
1.20pm	Lunch break	
Day 3 – Wednesday, 25 <sup>th</sup> January 2023 Facilitator – Mrs. Amma Appah		

3: Technology Transfer, commercialisation options and support for the incubation of innovative companies		
8.40am – 9.00am	Recap of Day 2 discussions	Mrs. Manaa Ampa - Sowah Research Development Officer, ORID, UG
9.00 am – 10.00am	Presentation 9 Technology Transfer Process	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
10.00am – 11.00m	Presentation 10 Commercialisation Options	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
11.00am – 11.20am	Comfort Break	
11.20am – 12.20pm	Presentation 11 Financing options and incubation of innovative companies	Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officer, ORID, UG
12.20pm – 1.20pm	Presentation 12 Identifying and highlighting success stories	Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officer, ORID, UG
1.20pm	Lunch	
<b>Day 4 – Thursday, 26<sup>th</sup> January 2023</b> Facilitator – Mrs. Manaa Ampa – Sowa		
<b>Day 4:</b>		
8.40am – 9.00am	Recap of Day 3 discussions	Mrs. Amma Appah Research Development Officer, ORID, UG
9.00am – 10.00am	Presentation 13 Disseminating research outcomes to different stakeholders	Mr. Daniel Anafo Research Development Office, ORID, UG
10.00 – 11.00am	Presentation 14 Planning, developing, and organising sensitisation programmes for faculty and students	Mrs. Diana A. Owusu Antwi & Mrs. Amma Appah Research Development Officers, ORID, UG
11.00am – 11.20am	Comfort Break	
11.20am – 11.50pm	Presentation 15a Developing tool kits for academia industry partnerships	Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officer, ORID, UG
11.50am – 12.20pm	Presentation 15b Developing tool kits for the management of intellectual property and technology transfer	Mrs. Diana A. Owusu Antwi Snr. Research Development Officer, ORID, UG
12.20pm – 1.00pm	Lunch	
1.00pm – 1.20pm	Presentation 16a Online quiz	Reps from Nazi BONI University
1.20pm – 1.40pm	Presentation 16b: Discussion of quiz	Mrs. Diana A. Owusu Antwi & Mrs. Mammie Hutchful Nortey Snr. Research Development Officers, ORID, UG Reps from Nazi BONI University
1.40 pm – 2.00pm	Participants share their learning experiences	Reps from Nazi BONI University
2.00pm – 2.20pm	Evaluation of training	Reps from Nazi BONI University
2.30 pm – 2.45pm	Closing	Professor Joseph Teye Director, Research, ORID

Annex 2: Approved Budget

ESTIMATED BUDGET FOR TRAINING FOR STAFF OF NAJI BANI UNIVERSITY					
MODULE 1: 4 DAY IN PERSON WORKSHOP					
No	Description	Unit Cost (USD)	Quantity	Total Cost (USD)	Comments
1	Venue	70.00	4.00	280.00	For use of QREP Conference Room
2	Snacks, Lunch and water	9.00	40.00	360.00	USD9 per day for 16 persons for 4 days. This covers meals for 1 Translator, 3 staff of Naj Bani, 1 facilitator, 1 QREP driver, 2 resource persons, 1 Admin Assistant and 11 support staff
3	Fees for Resource Persons	110.00	16.00	1,760.00	For 16 sessions in the module. This amount covers content preparation, delivery.
4	Facilitator Fees	40.00	4.00	160.00	For facilitation and support services @ USD40 per person for 4 days
5	Translation fees	250.00	4.00	1,000.00	Cost of providing translation services at USD250 per day for 4 days
6	Workshop organization and support	20.00	8.00	160.00	USD20 per person per day for 4 people, i.e. 1 Admin Assistant, 1 from CoD (TRPS), 1 IT support staff, 1 driver, 1 National Service Forces
7	Workshop pack	6.00	3.00	18.00	Note pads, pens, name tag, flip chart, certificate of participation
8	Service Charge	30.00	6.00	240.00	Cost of conducting keeping records, needs assessment, development of course structure and outline, budget preparation, report writing, accounting services, etc.
9	Miscellaneous	22.00	1.00	22.00	For incidentals
	<b>Total</b>			<b>4,330.00</b>	
DAY 5 - VISIT TO WAJEEF, INCLUSION HUB AND TECH TRANSFER OFFICE					
1	Translation Fee	250.00	1.00	250.00	Cost of translation services at USD250 per day
2	Vehicle cost (driver and fuel)	60.00	1.00	60.00	For cost of vehicle and fuel
3	Lunch	6.00	5.00	30.00	Lunch for 3 staff of Bani Natl, 1 driver, 1 Admin Assistant and a translator
4	Organization and support charge	20.00	3.00	60.00	USD20 per person per day for 3 persons
5	Miscellaneous	10.00	1.00	10.00	For incidentals
	<b>Total</b>			<b>450.00</b>	